

ORGANISER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE D'UN SPG

Comment s'imposer comme formes économiques autonomes et reproductibles ?

Trouver le bon modèle économique conditionne l'existence des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) comme un mode légitime et pertinent de certification. Regards croisés sur les pratiques en cours, leurs avantages et leurs limites.

MESSAGES CLÉ :

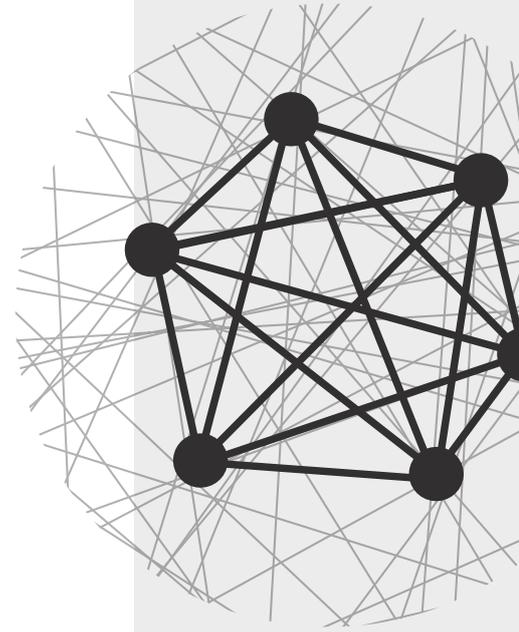
Les SPG, formes de communs intellectuels, produisent une valeur marchande, grâce aux labels et autres marques de garantie de la qualité octroyé par les pairs. Ils créent aussi une valeur informationnelle, de par l'hybridation continue des savoirs et une valeur sociale, en lien avec les normes éthiques (horizontalité...) qu'ils véhiculent et les formes de solidarités (éducation populaire...) qui s'y manifestent.

Pour produire et partager cette valeur ajoutée, leurs membres coopèrent efficacement sans être, pour la plupart, rémunérés à ce titre, et sans s'appuyer sur les prix du marché ou sur la gestion hiérarchique pour coordonner l'activité.

La participation bénévole sur le long terme peut être encouragée via des mécanismes incitatifs.

Face à un essoufflement bénévole partagé par certains SPG, surtout les plus gros, le recours au travail rémunéré leur permet toutefois d'assurer d'indispensables et chronophages tâches de coordination et d'animation.

La diversification des ressources financières est un outil d'émancipation économique. Le recours aux subventions publiques ne doit pas menacer l'indépendance opérationnelle du SPG et encore moins son existence, en l'absence de telles ressources.



**CERTIFICATION-
PARTICIPATIVE.ORG**

LA CONNAISSANCE ET LA SOLIDARITÉ ONT AUSSI UNE VALEUR

Les communs sont parfois considérés, à tort, comme l'ennemi de l'économie et des transactions marchandes. A fortiori quand il s'agit de communs intellectuels comme les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) et qu'aucune ressource matérielle gérée collectivement n'est vendue sur le marché. Pourtant, les SPG créent bien une valeur marchande, grâce au label apposé sur les produits ou services évalués par leurs membres.

Plus qu'un substitut à la certification tierce partie, les SPG génèrent une vraie valeur ajoutée. Premièrement, reposant sur un système décentralisé au coût financier relativement faible, ils permettent de mener un grand nombre de certifications, que la certification tierce partie est rarement en capacité de réaliser (ayant d'ailleurs recours à la certification de groupe dans les pays du sud), tout en gardant un système efficace : il est plus difficile de tromper quelqu'un qui fait les mêmes efforts pour atteindre une qualité commune qu'un auditeur externe dont le revenu n'est pas interdépendant du maintien de cette qualité. Deuxièmement, au-delà de la valeur marchande, le principe d'évaluation par les pairs tire la qualité vers le haut. En effet, l'hybridation des savoirs entre pairs, propre aux SPG, crée une valeur ajoutée, d'autant plus amplifiée que la rotation des évaluateurs est grande. Enfin, s'y ajoute une valeur sociale, via les différentes initiatives qui coexistent en parallèle : chantiers solidaires, fonds de solidarité, groupements d'achat, etc.

ORGANISER LA PRODUCTION ET LE PARTAGE DE VALEUR

Par quels dispositifs institutionnels et organisationnels les SPG produisent-ils et partagent-ils cette valeur ajoutée ? Il existe quatre modes d'organisation du travail dans les communs (Weinstein, 2020). Parmi celles-ci, c'est la « production par les pairs sur la base des biens communs » (en anglais commons based peer production, concept théorisé par Yochai Benkler (2006)) qui caractérise le mieux les SPG pour le service de certification qu'ils rendent. Dans ce modèle, un grand nombre d'individus coopèrent efficacement sans être, pour la plupart, rémunérés à ce titre, et sans s'appuyer sur les prix du marché ou sur la gestion hiérarchique pour coordonner l'activité.

LE CADRE DES COMMUNS ET LES SPGS

(OSTROM, 1990)

Le concept de commun définit des ressources partagées et gérées collectivement au travers d'un ensemble de règles et un régime de droits par une communauté, dans le but d'exploiter ou valoriser cette ressource, tout en pérennisant sa reproduction sur le long terme (Ostrom, 1990).

Ce concept, initialement formulé pour les ressources naturelles, a été étendu aux ressources immatérielles, telles que le partage de l'information et des connaissances (Hess et Ostrom, 2003; Ostrom et Hess, 2007; Cardon et Levrel, 2009).

Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des organisations sociales locales fournissant des garanties sur la qualité d'un bien ou service. Ils formulent les règles d'accès aux labels et peuvent donc être considérés comme des communs intellectuels. Le projet COMPAIRS interroge la robustesse des différents modèles de SPG dans la gestion collaborative de la qualité éco-solaire et la manière dont cela influe sur la préservation ou l'enrichissement des ressources communes (valeurs cognitives, économiques et sociales).

Le mode d'organisation du travail dans les SPG possède des caractéristiques distinctives. L'auto-organisation volontaire se substitue, par exemple, au modèle salarial. Plutôt qu'une division du travail, les membres des SPG se partagent la même tâche qui est l'activité d'évaluation. Et, ce ne sont pas les diplômes ou l'ancienneté qui stratifient socialement la distribution de cette tâche : c'est ce qu'on appelle l'équipotentialité. Enfin, toutes les contributions des pairs sont considérées comme équivalentes.

LA PARTICIPATION AU CŒUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Maintenir la participation de tous. En voilà un objectif qui anime l'ensemble des SPG, voire conditionne leur espérance de vie. L'une des menaces majeures, pointées par la littérature de l'économie collaborative : le « passager clandestin ». Soit celui qui bénéficie d'un service sans y contribuer. Combien peuvent-ils être sans que le système ne s'effondre ? La participation aux SPG repose sur de nombreux ressorts, comme la réciprocité, la réputation, la motivation politique ou personnelle (Voir guide d'auto-évaluation sur la participation dans les SPG, certification-participative.org/). Pour autant, cela n'empêche pas certains membres et salariés de connaître le burn-out ou d'être soumis à des conditions de travail précaires.

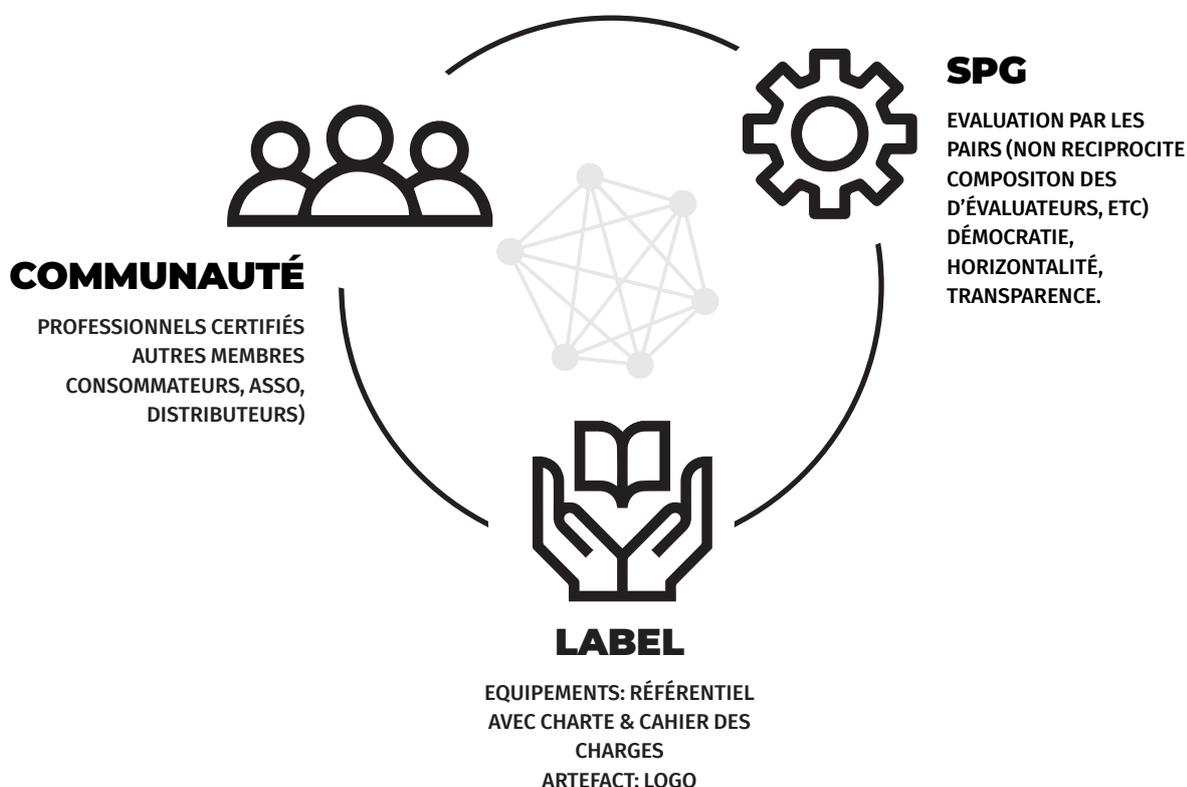
On distingue des tâches différentes dans les SPG. La partie d'évaluation reste toujours – au moins en partie – en auto-organisation. La partie d'administration et de coordination, en revanche, est parfois déléguée à d'autres parties (salariés, auto-entrepreneuriat, bénévole...) en fonction des modèles. Cependant, le recours au salariat fait débat dans certains SPG : si trop de responsabilités sont déléguées aux salariés, une partie de l'identité du SPG pourrait être menacée (éloignement des membres, perte de transmission des savoirs, coûts de fonctionnement...). Les SPG Biocaledonia et Biofetia, avec sept et cinq salariés respectivement, ont donné au salariat une place importante dans leur modèle économique pour permettre à celui-ci de se développer plus rapidement, mais se confrontent aux questions de statut (salarié ou prestataire indépendant) et de l'affectation à des missions d'animation, plutôt que de gouvernance aux salariés.

DES RESSOURCES FINANCIÈRES DIVERSIFIÉES

La pérennité du modèle économique des SPG conditionne leur émancipation et, in fine, leur expansion. Les cotisations des membres constituent la ressource élémentaire des SPG. Pour rendre cette participation financière équitable, Nature & Progrès l'indexe sur le chiffre d'affaires des producteurs. Chez Accueil Paysan, le montant de la cotisation est proportionnel au nombre de couchages. Certains SPG reçoivent aussi des dons ou comptent sur l'organisation de foires et événements pour faire vivre le SPG.

Le recours aux subventions publiques accordées aux SPG fait fortement débat. Les SPG peuvent prétendre à différents coups de pouce des collectivités et de l'État. Mais la décision de les solliciter n'est pas simple. Comment garantir l'indépendance opérationnelle du SPG ainsi que sa survie, en cas d'arrêt des financements ? C'est une véritable épée de Damoclès qui plane, par exemple, sur les SPG Biocaledonia et Biofetia, qui sont ultra dépendants aux subventions des autorités locales, qui représentent, selon les années, entre 65 % et 95 % du fonctionnement. D'après Coriat (1995), la création de valeur sociale au service de l'intérêt général confère aux communs une légitimité pour recevoir, sur le long terme, le soutien des politiques publiques. S'y refuser, c'est cantonner le commun à une forme de hobby militant, quand il pourrait jouer pleinement son rôle : un modèle pionnier, citoyen et solidaire de progrès socioéconomique et environnemental.

LE LABEL GÉRÉ PAR UN SPG = UN COMMUN



LE PROGRAMME COMPAIRS



En plein essor dans le monde, les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) restent méconnus en France et relativement isolés les uns des autres. Le programme de recherche COMPAIRS (2019-2022), élaboré conjointement avec différentes initiatives de SPG, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des chercheurs dans le domaine, vise une montée en conceptualisation et une confrontation de différents modèles de SPG, afin d'identifier leurs facteurs de succès. Chaque principe de conception des communs proposé par Ostrom est abordé au cours d'un cycle de conférences et d'ateliers de travail participatif, deux fois par an. Lors de ces rencontres, les initiatives de SPG en activité ou en projet sont invitées à confronter leurs modalités de fonctionnement et leurs objectifs à ces principes. Le but ? En tirer collectivement des enseignements, des nouvelles idées et perspectives d'évolution. Parallèlement à ces rencontres, deux activités de recherche transversale sont menées, sur la fabrique concertée de norme collaborative et sur la responsabilité de la communauté dans la gouvernance des communs intellectuels.

REMERCIEMENTS

Contenu : Justine Hugues pour la synthèse écrite de la production du collectif.

Edition et logo : Lionel / weo-design.com

Financement : ADEME et Agropolis Fondation

PLUS D'INFOS :

<https://certification-participative.org/>